

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**AFR/RC56/R3**  
1<sup>er</sup> septembre 2006

Cinquante-sixième session

Addis Abeba, Éthiopie, 28 août – 1<sup>er</sup> septembre 2006

**ORIGINAL : ANGLAIS**

## **RÉSOLUTION**

### **PRÉVENTION DU VIH DANS LA RÉGION AFRICAINE STRATÉGIE D'INTENSIFICATION ET D'ACCÉLÉRATION** (document AFR/RC56/8)

Le Comité régional,

Considérant que le VIH/SIDA constitue une des principales causes de mortalité dans la Région africaine, le fardeau étant disproportionné pour les jeunes et les femmes;

Préoccupé par le fait qu'en dépit de premiers signes annonciateurs d'un déclin de l'incidence de l'infection à VIH dans certains pays, plus de 3 millions de nouvelles infections continuent d'être enregistrées chaque année dans la Région africaine;

Ayant à l'esprit la volonté et l'engagement politiques accrus manifestés par les gouvernements et la communauté internationale dans la lutte contre le VIH/SIDA dans la Région africaine;

Encouragé par les progrès accomplis dans l'accélération du traitement anti-rétroviral, et convaincu que le traitement et les soins offrent une bonne occasion pour accélérer la prévention de l'infection à VIH;

Conscient de l'Engagement de Brazzaville pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien, ainsi que de l'Appel à l'action d'Abuja, lancé par les Chefs d'Etat lors de leur Sommet spécial sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme;

Tenant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution AFR/RC55/R6 intitulée : *Accélération des efforts de prévention de l'infection à VIH dans la Région africaine*, adoptée à Maputo en août 2005 ; du lancement officiel de 2006 comme Année de l'accélération de la Prévention de l'infection à VIH dans la Région africaine, sous l'égide de l'Union africaine ; de la mobilisation de la famille des Nations Unies pour soutenir l'accélération de la prévention de l'infection à VIH dans la Région africaine, et des mesures en train d'être prises par les pays pour accélérer la prévention du VIH;

1. APPROUVE le document intitulé « Prévention du VIH dans la Région africaine : stratégie d'intensification et d'accélération ».
2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :
  - a) élaborer, adapter ou réviser les stratégies nationales visant à accélérer la prévention de l'infection à VIH dans le contexte de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien;
  - b) élaborer des plans opérationnels pour la mise en œuvre de la stratégie, avec des cibles pour la mise à l'échelle de la prévention de l'infection à VIH et sur la base des cibles fixées dans la stratégie régionale;
  - c) assurer le leadership et la coordination nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et plans;
  - d) assurer la recherche opérationnelle sur le changement de comportements, afin d'orienter les programmes de communication visant le changement de comportements;
  - e) garantir la disponibilité à long terme des ressources, avec l'appui de la communauté internationale, afin d'assurer l'accélération des efforts nationaux viables de prévention de l'infection à VIH;
3. PRIE le Directeur régional :
  - a) de fournir aux États Membres l'appui technique nécessaire dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention de l'infection à VIH dans le secteur de la santé;
  - b) de plaider en faveur de l'accroissement des ressources et d'aider à mobiliser un appui international à long terme, afin d'assurer l'accélération des efforts de prévention de l'infection à VIH;
  - c) d'assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et d'en faire rapport au Comité régional tous les deux ans.